

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST

Nom de l'installation visitée : CENTRE D'HÉBERGEMENT DU MANOIR-TRINITÉ

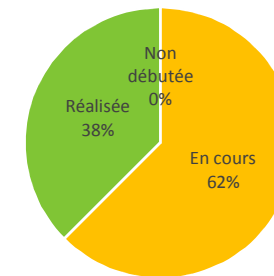
Région : Montérégie

Date de la visite : 9 décembre 2015

Date de transmission au MSSS: 26 avril 2016

1ère reddition de compte 9 décembre 2016

État d'avancement



| | Non débutée | En cours | Réalisée | Total |
|---|-------------|----------|----------|----------|
| Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles | 0 | 2 | 1 | 3 |
| Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté | 0 | 3 | 2 | 5 |
| Total | 0 | 5 | 3 | 8 |

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

| Recommandations | Moyens | Échéancier | Reddition de compte au | | | | | | Commentaires |
|---|--|--------------|------------------------|----------|----------|-----------------|----------|----------|--------------|
| | | | 9 décembre 2016 | | | 9 décembre 2017 | | | |
| | | | Non débutée | En cours | Réalisée | Non débutée | En cours | Réalisée | |
| 1 Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles. | 1,1 Intégrer dans le programme d'accueil des mécanismes permettant d'informer systématiquement le comité des résidents lors d'une nouvelle admission. 1,1,1 Ajouter le comité des résidents à l'aide-mémoire de la réceptionniste pour l'envoi systématique de l'avis de mouvement des résidents. 1,1,2 Effectuer un audit. | 30 juin 2016 | | | x | | | | |
| 2 Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à améliorer la mise en place de pratiques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles. | 2,1 Élaborer et intégrer dans le programme d'accompagnement en fin de vie le développement des compétences du personnel soignant et professionnels en soins de fin de vie. 2,1,1 Consulter nos collègues de la région de Richelieu-Yamaska et de Pierre-de-Saurel afin de connaître leur programme et outils existants en soins de fin de vie. 2,1,2 Harmoniser les programmes existants et n'en conserver qu'un. 2,1,3 Diffuser le programme auprès des gestionnaires. 2,1,4 Déployer le programme sur chacune des unités. 2,2 Élaborer et mettre en place un plan de maintien des installations matérielles visant à rendre les lieux physiques propres et bien entretenus. | 1 mars 2017 | | x | | | | | |

| Recommandations | Moyens | Échéancier | Reddition de compte au | | | | | | Commentaires |
|---|---|------------|------------------------|----------|----------|-----------------|----------|----------|--------------|
| | | | 9 décembre 2016 | | | 9 décembre 2017 | | | |
| | | | Non débutée | En cours | Réalisée | Non débutée | En cours | Réalisée | |
| 3 Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la continuité des interventions de l'équipe soignante. | <p>3.1 Aux plans d'intervention et interdisciplinarité, prévoir la présence des participants des services de santé et des services sociaux.</p> <p>3.1,1 Discussion avec la direction de l'hébergement sur les stratégies pour répondre à cette recommandation.</p> <p>3.1,2 Révision du guide du plan d'intervention interdisciplinaire.</p> <p>3.1,3 Mettre en œuvre et soutenir le changement.</p> <p>3.2 Bonifier le programme d'accueil /admission du nouveau résident pour y ajouter les éléments qui facilitent l'intégration du résident dont la désignation du préposé aux bénéficiaires.</p> <p>3.2,1 Prendre connaissance de la directive ou pratique de soins en hébergement concernant les "rôles et responsabilités de l'intervenant accompagnateur".</p> <p>3.2,2 Consulter nos collègues de la région de Richelieu-Yamaska et de Pierre-de-Saurel.</p> <p>3.2,3 Apporter les modifications nécessaires.</p> <p>3.2,4 Adopter l'outil.</p> <p>3.2,5 Diffuser aux équipes de soins, les rôles et responsabilités de l'intervenant accompagnateur.</p> <p>3.2,6 Mettre en œuvre et soutenir le changement.</p> | 2016-12-30 | | x | | | | | |

PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX

| | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|
| 4 Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour favoriser l'intégration du résident lors de son accueil et pour valider la compréhension des renseignements transmis au résident et à ses proches lors de l'accueil. | <p>4.1 Assurer l'histoire de vie complétée pour chaque résident et la mettre à la disposition des préposés aux bénéficiaires.</p> <p>4.1,1 Lors de l'admission, demander aux proches du résident de compléter l'histoire de vie en expliquant l'importance de ce document dans la personnalisation des soins.</p> <p>4.1,2 Ajouter à l'aide-mémoire du suivi téléphonique 2 semaines post-admission pour s'assurer que les proches ont complété et rapporté l'histoire de vie ou vont le faire sous peu.</p> <p>4.1,3 Effectuer un 2e suivi auprès des proches, si nécessaire lors du plan d'intervention interdisciplinaire.</p> <p>4.2 Planifier une activité pour valider la compréhension des renseignements transmis au résident ou à ses proches lors de l'accueil.</p> <p>4.2,1 Apporter les modifications au guide et aux volets du programme d'accueil/admission ainsi qu'à l'aide-mémoire du chef.</p> <p>4.2,2 Diffuser aux gestionnaires et aux équipes de soins, les changements au programme d'accueil.</p> <p>4.2,3 Mettre en œuvre et soutenir le changement.</p> | 31 juillet 2016 | | | x | | | | |
|---|---|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|

| Recommandations | Moyens | Échéancier | Reddition de compte au | | | | | | Commentaires | |
|-----------------|--|---|------------------------|----------|----------|-----------------|----------|----------|--------------|--|
| | | | 9 décembre 2016 | | | 9 décembre 2017 | | | | |
| | | | Non débutée | En cours | Réalisée | Non débutée | En cours | Réalisée | | |
| 5 | <p>Le MSSS recommande que l'établissement s'assure que les pratiques concernant les soins et l'assistance répondent mieux aux besoins des résidents.</p> | <p>5,1 S'assurer que le plan d'intervention interdisciplinaire d'admission est complété dans les 4 à 6 semaines.</p> <p>5,1,1 Se doter d'un outil de suivi du plan d'intervention interdisciplinaire.</p> <p>5,1,2 S'assurer que les plans d'intervention interdisciplinaire sont réalisés dans les 4 à 6 semaines.</p> <p>5,1,3 Réaliser un audit.</p> <p>5,2 Les plans d'intervention en interdisciplinarité devront être réalisés avec la présence des participants des services de santé et des services sociaux.</p> <p>5,2,1 Discussion avec la direction de l'hébergement sur les stratégies pour répondre à cette recommandation.</p> <p>5,2,2 Révision du guide du plan d'intervention interdisciplinaire.</p> | 1 mars 2017 | | x | | | | | |
| 6 | <p>Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour que chaque résident ait une position adéquate lors des repas.</p> | <p>6,1 Revoir avec les équipes de soins les principes d'un bon positionnement aux tables. Ajuster les tables en ce sens, s'il y a lieu.</p> <p>6,1,1 Préparer une capsule de formation de formation pour le personnel concernant les principes d'un bon positionnement du résident incluant l'ajustement de la table.</p> <p>6,1,2 Présenter la capsule de formation à toutes les équipes de soins.</p> <p>6,1,3 Réaliser un audit.</p> | 1 mars 2017 | | x | | | | | |
| 7 | <p>Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la présence de bénévoles auprès des résidents.</p> | <p>7,1 Prendre les moyens pour recruter des bénévoles.</p> <p>7,1,1 Contacter la responsable des bénévoles de l'hôpital Pierre-Boucher.</p> <p>7,1,2 Contacter le Centre d'action bénévole.</p> <p>7,1,3 Tenir une activité de promotion.</p> | 1 mars 2017 | | x | | | | | |
| 8 | <p>Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement afin que les lieux soient adaptés.</p> | <p>8,1 Assurer des repères visuels dans les aires communes et leurs mises à jour.</p> <p>8,1,1 S'assurer qu'il y a un tableau d'orientation sur chaque unité.</p> <p>8,1,2 Mettre en place un mécanisme pour assurer la mise à jour quotidienne de chaque tableau d'orientation.</p> <p>8,1,3 Établir des modalités pour que la chambre de chaque résident soit identifiée.</p> | 31 décembre 2016 | | | x | | | | |